

officier de marine représentant le gouvernement anglais.

Ainsi, je ne crois pas faire erreur en disant que la flotte, une fois la guerre déclarée, va se trouver sous les ordres de l'amirauté.

Maintenant, je dirai un mot de la manière dont le Canada a été invité à envoyer des représentants pour conférer avec l'amirauté quant aux meilleurs moyens de défense. Voici le texte du message adressé par le secrétaire d'Etat au gouverneur général :

Le gouvernement de Sa Majesté a noté avec beaucoup de plaisir le texte de la résolution prise par la Chambre des communes, le 29 mars, sur le sujet de la défense nationale, et aux termes de laquelle elle approuve l'organisation d'un service canadien de la marine, destiné à coopérer avec la marine impériale et à être en rapports étroits avec elle, et je comprends que le gouvernement du Dominion se propose d'envoyer ici prochainement ses ministres de la défense en vue de conférer avec la marine impériale et les autorités militaires quant aux questions techniques se rattachant à cette résolution.

Je désire donc vous soumettre les propositions importantes qui suivent, savoir : qu'une conférence des représentants des possessions autonomes soit convoquée aux termes du vœu (1) de la conférence de 1907, qui demande la convocation d'une telle conférence subsidiaire, à Londres, dans les premiers jours de juillet prochain. L'objet de la conférence serait de discuter la question de la défense navale et militaire de l'empire, au point de vue spécial de la résolution du Canada.

Cela se passait le 30 AVRIL 1909. Quelle a été la réponse du Canada à cette invitation simple et respectueuse? Nous la trouvons dans la bouche de l'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) à la date du 8 février :

Les ministres désirent rappeler ici que les vues de la Chambre des communes canadiennes sur la question de la défense navale ont déjà été exprimées; et, conformément à la résolution adoptée par ce corps, deux ministres, ainsi qu'il a déjà été annoncé, se rendront prochainement à Londres, en vue de discuter avec l'amirauté les meilleures méthodes à suivre pour donner effet à cette résolution. Mes ministres n'ont pas les renseignements qu'il leur faudrait pour reconnaître la nécessité d'une conférence comme celle qui est suggérée; mais rien ne s'oppose à ce que cette visite soit remise au mois de juillet, si cela peut convenir au gouvernement impérial.

On voit là d'un coup d'œil la différence qui existe entre la manière dont cette invitation a été accueillie et agréée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande et l'accueil que lui a fait le Canada. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande déclare que, de l'avis de ses ministres, une représentation de toutes les parties de l'empire à la conférence est essentielle, et que la ligne de conduite adoptée par le gouvernement de la mère patrie est exactement ce qui convient aux meilleurs intérêts de l'empire. Le Transvaal a donné une réponse semblable;

M. SCHAFFNER.

mais chacun de nous sait dans quelle position se trouvait alors le Transvaal. Chacun sait que le Transvaal n'était pas pour l'heure en mesure de donner la même réponse que la Nouvelle-Zélande ou l'Australie.

Voici quel a été dans son mémoire l'avis exprimé par l'amirauté.

Dans l'opinion de l'amirauté, le gouvernement du Dominion, qui désire créer une marine, devrait tendre à former une flotte distincte; la plus faible unité est celle qui, parfaitement maniable en temps de paix, serait de plus susceptible de servir en temps de guerre dans ses parties constituantes. La mise en mouvement des torpilleurs et contre-torpilleurs est nécessairement limitée aux eaux côtières ou, tout au plus, à un rayon peu éloigné de leur base d'action, sans compter qu'il se présente de grandes difficultés dans l'armement d'une pareille force et dans les moyens à prendre pour en maintenir constamment l'entière efficacité.

Est-il quelqu'un dans cette Chambre qui prétende que la marine dont il est question puisse, en temps de guerre, être de quelque avantage matériel? Pour ma part, je ne crois pas qu'elle puisse même être là au moment de l'action. A tout événement, elle ne nous serait d'aucun secours pour la protection de nos routes commerciales. A part le sentiment qui nous porte à favoriser l'empire, et pour ne tenir compte que de l'aspect mercantile de la question, je crois que ce qu'il nous faut, c'est quelque chose qui aide à protéger nos grandes routes commerciales. L'heure est venue, je crois, d'exprimer franchement notre pensée sur ces matières. Loin de moi l'idée d'offenser qui que ce soit, mais, il faut bien que je le dise, je crois, en tout honneur, que ce projet, dans sa forme actuelle, est fait en vue de plaire à nos amis de la province de Québec.

J'ai pour cette province et pour ses habitants le plus grand respect. Elle est une des plus anciennes du Dominion, et nous avons bien des raisons d'en être fiers; mais il m'a toujours paru, depuis que j'occupe un siège dans cette Chambre, que, dans toutes les questions de quelque importance, tout devait se subordonner aux intérêts de Québec. Cela est bien peu juste. Qu'il se soit agi du bill de l'autonomie ou de quelque bill que l'on veuille, toujours vous verrez que ce que je viens de dire est vrai. Je suis heureux aujourd'hui de voir poindre dans cette province une lueur qui m'enchant. Ce n'est pas que bien souvent la lumière ne nous vienne de ce quartier, mais aujourd'hui, c'est quelque chose de nouveau et que je n'avais pas encore vu, pas plus, je crois, qu'aucun autre citoyen de ce pays. Un des grands journaux de cette province ne vient-il pas de demander s'il est juste que, sur neuf provinces, il y en ait une qui s'élève contre les huit autres. Voilà quel est le langage que l'on tient dans un des principaux journaux français de la